



INTERPOL

**MESSAGES** À DIFFUSER AU  
**PUBLIC** JUSTE APRÈS UNE  
**ATTAQUE** DE TYPE **CBRN**



À usage officiel INTERPOL uniquement



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>2. QUAND ET COMMENT PUBLIER LES MESSAGES ?</b>	<b>5</b>
<b>3. PUBLIC CIBLÉ</b>	<b>6</b>
<b>4. PROTOCOLES DE COMMUNICATION GÉNÉRAUX</b>	<b>6</b>
<b>5. PREMIER COMMUNIQUÉ DE CRISE</b>	<b>7</b>
<b>6. CANAUX DE COMMUNICATION</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXE 1 : DISSÉMINATION D'UN AGENT CHIMIQUE</b>	<b>8</b>
<b>ANNEXE 2 : DISPOSITIF EXPLOSIF DE DISPERSION RADIOLOGIQUE (OU « BOMBE SALE »)</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE 3 : DISPERSION RADIOLOGIQUE (SANS EXPLOSIF, PAR EXEMPLE AU MOYEN D'UNE BOMBE À AÉROSOL)</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXE 4 : DISSÉMINATION D'UN AGENT BIOLOGIQUE</b>	<b>14</b>

# 1. INTRODUCTION

- 1.1 Les attaques de type CBRN (commises au moyen de substances chimiques, biologiques, radioactives ou nucléaires) figurent parmi les problèmes les plus difficiles que les services d'intervention d'urgence soient amenés à traiter, et elles suscitent très rapidement une vive réaction du public et des médias. Ces services peuvent être extrêmement sollicités car ils doivent répondre aux demandes d'information tout en assurant la sécurité publique et en prenant en charge l'incident de manière efficace. Au cours des premières heures suivant un attentat terroriste de type CBRN, les policiers sont généralement les principaux intervenants ; c'est pourquoi il leur incombe de faire en sorte que la population soit correctement informée et protégée. Ils doivent être en mesure de communiquer et de diffuser rapidement et efficacement des informations précises afin de sauver la vie des personnes touchées ou susceptibles de rencontrer des problèmes par la suite.
- 1.2 Le temps manque, juste après une attaque, pour consulter longuement les partenaires des services d'intervention d'urgence, les services sanitaires ou les scientifiques dans le but de formuler des messages adaptés à la substance disséminée. L'obtention d'informations aussi détaillées pourrait en effet prendre plusieurs heures. Le présent document a donc pour but de proposer des messages préétablis pouvant être communiqués au public au cours des premières minutes ou des premières heures suivant une attaque de type CBRN, avant la mise en place de l'ensemble des structures de commandement et de contrôle.
- 1.3 Les informations figurant dans ces messages préétablis sont nécessairement générales. L'objectif est de donner le plus de conseils possible en l'absence de détails sur la nature de l'attaque, le nombre de victimes, l'agent contaminant utilisé, ses effets sur la santé, l'étendue de l'éventuel panache se propageant dans l'atmosphère ou les conséquences de l'événement sur l'environnement. Ces informations ne seront connues précisément que plus tard. Néanmoins, l'examen des symptômes que présentent les victimes, l'activation de détecteurs ou les renseignements disponibles permettent en général d'établir si la substance est de nature chimique, biologique ou radioactive. Grâce à cette information, on pourra déterminer le type de message à diffuser.
- 1.4 Ces messages ont pour objectif de sauver des vies, de prévenir la panique et de rassurer les populations. Ils visent en outre à éviter que les services médicaux ne soient submergés de demandes. Ils fournissent aux personnes des informations utiles pour leur sécurité, en les conseillant sur ce qu'elles doivent faire pour se protéger elles-mêmes et protéger les autres et en leur indiquant où elles peuvent obtenir des traitements ou des renseignements complémentaires.
- 1.5 Les messages préétablis doivent être considérés comme des modèles pouvant être adaptés en fonction des circonstances. Ils ne doivent pas nécessairement tous être transmis au public, mais être utilisés selon les besoins.

## 2. QUAND ET COMMENT PUBLIER LES MESSAGES ?

- 2.1 Lors d'une possible attaque de type CBRN, il convient d'envisager la publication de messages préétablis le plus rapidement possible.
- 2.2 Ces messages sont conçus pour être transmis directement aux médias, notamment aux chaînes de télévision et aux stations de radio locales, ou diffusés par d'autres canaux tels que les services de communication par Internet et les médias sociaux. Ils ne sont pas destinés à être délivrés par les premiers intervenants qui se trouvent en présence directe du public ; par exemple, ils n'ont pas pour but de faire respecter les instructions de la police concernant les périmètres de sécurité lors des opérations de décontamination des lieux ou de gestion des biens. Ce type de message exige une connaissance de la situation sur les lieux de l'attaque et n'est pas abordé dans le présent document.
- 2.3 Ces messages généraux laisseront la place à des conseils scientifiques précis une fois que ceux-ci auront été fournis dans le cadre de l'enquête.
- 2.4 Ils ne doivent être utilisés que si une attaque présumée de type CBRN a eu lieu. Le présent document n'aborde pas les messages destinés à être diffusés auprès du public et des médias dans le but de mieux les préparer à l'éventualité d'un incident de type CBRN.
- 2.5 Ce document n'aborde pas non plus les messages à diffuser en cas d'attaque détectable uniquement après plusieurs heures ou jours, suite à la dissémination dissimulée d'un agent, par exemple biologique. En effet, les conséquences d'une telle attaque seront très différentes et les autorités disposeront de plus de temps pour fournir au public des informations détaillées et exactes transmises par les services sanitaires.
- 2.6 Les messages préétablis concernent principalement les attaques de type chimique, biologique et radiologique (C, B et R). Nous n'avons pas élaboré de message particulier pour une explosion nucléaire (N). Les messages relatifs à une attaque biologique concernent une dissémination à petite échelle d'agent biologique, résultant par exemple de l'ouverture d'une lettre contenant des spores du bacille du charbon, plutôt qu'une dissémination à grande échelle ou dissimulée.
- 2.7 Les messages sont suffisamment généraux pour pouvoir être utilisés en toutes circonstances, que l'événement soit le fait de terroristes ou d'origine accidentelle. Toutefois, dans le cas de disséminations accidentelles de substances sur des sites industriels, dans des laboratoires ou lors d'accidents de moyens de transport, on dispose en général très rapidement d'informations sur les substances en question. Elles proviennent du site concerné, des employés, des chauffeurs, ou sont connues grâce à la signalisation des matières dangereuses sur les véhicules, etc. Il est alors possible de donner très tôt des conseils spécifiques, ce qui n'est pas le cas, en général, lorsque l'on a affaire à un acte malveillant commis au moyen d'une substance CBRN dont on ne connaît pas exactement la nature.

### 3. PUBLIC CIBLÉ

- 3.1 Ces messages sont principalement destinés à la population touchée dans la zone contaminée, mais il convient d'en adresser aux personnes qui se trouvent à proximité de cette zone, ainsi qu'à celles qui ne sont pas touchées mais qui s'inquiètent des conséquences de l'attaque d'une manière générale. Les messages destinés à un large public international n'entrent pas dans le cadre du présent document.
- 3.2 Les messages peuvent être adaptés à des segments de population en particulier, par exemple les personnes vulnérables, les écoles, les entreprises et les victimes contaminées. Ils sont surtout destinés à être utilisés par la police pendant la phase de réaction à une situation d'urgence, mais ils peuvent être modifiés en vue de leur diffusion par d'autres parties concernées telles que les autorités locales ou les services sanitaires.

### 4. PROTOCOLES DE COMMUNICATION GÉNÉRAUX

- 4.1 Les présentes lignes directrices doivent s'inscrire dans les stratégies de communication interservices existantes de votre pays. Afin de pouvoir être rapidement utilisés, les messages préétablis doivent être intégrés dans les plans de communication en vigueur. En attirant l'attention sur les éléments clés à prendre en compte en matière de communication lors d'une attaque de type CBRN, les lignes directrices permettent de compléter et d'améliorer les plans existants.
- 4.2 S'il existe déjà des plans d'intervention d'urgence en cas d'incident de type CBRN dans votre pays, les messages peuvent être annexés à ces documents.
- 4.3 Les canaux à utiliser pour la communication en cas d'incident dépendent des circonstances et doivent être choisis par les principaux décideurs tels que le chef du commandement stratégique et le responsable des relations avec les médias ou le chargé de communication.
- 4.4 Le responsable de la tactique médiatique ou le chargé de communication fournira des conseils sur le contenu des messages ultérieurs, qui porteront sur la situation d'urgence dans son ensemble.

## 5. PREMIER COMMUNIQUÉ DE CRISE

- 5.1 Ce communiqué est le premier message à diffuser auprès du public. Il relève d'une décision opérationnelle essentielle et son contenu doit être établi en concertation avec le haut responsable chargé de la gestion de la crise.
- 5.2 De nombreux plans en cas d'incident grave ou d'urgence de type CBRN comprennent des premiers communiqués de crise à diffuser au public. Ces communiqués doivent être suivis dès que possible des messages préétablis proposés dans les annexes au présent document.

### Exemple de premier communiqué de crise :

Nous confirmons qu'un incident a eu lieu aujourd'hui vers [heure] à [zone].

- Il est trop tôt pour connaître la situation en détail, mais les premiers éléments indiquent qu'il peut exister un risque pour le public. Nous vous demandons de rester éloigné de la zone concernée. Les services d'intervention d'urgence sont entrés en action et nous vous donnerons des indications sur la marche à suivre dès que nous disposerons de plus amples informations.
- Les services d'intervention d'urgence sont préparés à ce type d'incident et ont effectué des exercices collectifs de simulation, et nous sommes prêts à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger le public.
- Si vos enfants sont scolarisés dans la zone en question, N'ALLEZ PAS les chercher. Des dispositions seront prises pour assurer leur sécurité.

- 5.3 Les messages sont répartis en quatre catégories :
- Dissémination d'un agent chimique (**annexe 1**) ;
  - Dissémination de matières radioactives au moyen d'explosifs (bombe sale) (**annexe 2**) ;
  - Dissémination de matières radioactives sans explosifs (par exemple, au moyen d'une bombe à aérosol) (**annexe 3**) ;
  - Dissémination d'un agent biologique (**annexe 4**).

## 6. CANAUX DE COMMUNICATION

- 6.1 Les messages communiqués à l'occasion de ce type d'attaque sont différents de ceux diffusés pour la plupart des incidents graves. Ceux-ci sont généralement limités à une zone restreinte, alors que les incidents de type CBRN peuvent entraîner la contamination d'une superficie beaucoup plus vaste. Généralement, les plans de communication s'appuient en grande partie sur les médias de masse, notamment sur la radio et la télévision. Si ces médias demeurent un important canal de communication, les personnes exposées à une attaque CBRN n'y ont pas toujours accès. Les conseillers en communication doivent donc envisager d'autres canaux, parmi lesquels les réseaux sociaux et des formes de communication directe.
- 6.2 Parfois, il existe déjà des services de télédiffusion visant à recueillir puis à communiquer au public certains types d'informations, afin, par exemple, que celui-ci soit bien informé lors d'une situation d'urgence civile. En cas d'incident grave, les chaînes de télévision peuvent diffuser des messages importants et des alertes dans tous leurs programmes d'information locaux et nationaux ou sur leur site Web. Afin que ces services soient utilisés de manière efficace, des accords doivent être conclus entre les services d'intervention d'urgence, les autorités locales et les autres acteurs concernés, de sorte que les informations à diffuser puissent être rassemblées et sélectionnées rapidement.

**POINTS À ABORDER AU COURS D'UNE ALLOCUTION PUBLIQUE :**

1. Que se passe-t-il ?
2. Que faire si vous vous trouvez à proximité de l'endroit où l'agent chimique a été disséminé, que ce soit tout à côté ou dans les environs ?
3. Que faire si vous présentez certains symptômes ou que vous pensez avoir été en contact avec un agent chimique ?
4. Que faire si vous vous trouvez en voiture tout à côté de l'endroit où l'agent chimique a été disséminé ?
5. Quelles sont les mesures prises actuellement et comment obtenir des informations ?

**Les premières informations relatives à la santé et à la sécurité sont presque identiques pour tous les agents chimiques, à l'exception de celles concernant les symptômes. Les messages s'appliquent à toutes les catégories d'agents chimiques. Lors d'une véritable crise, il sera nécessaire de réexaminer minutieusement ces messages et de les adapter une fois que la nature de l'agent aura été confirmée.**

**Que se passe-t-il ?**

- Ceci est un message urgent de la police. Nous vous demandons d'y être très attentif afin de protéger votre santé et celles des autres.
- La police pense qu'un incident lié à la dissémination d'un agent chimique s'est produit dans [la zone ou le bâtiment xxx] à [xxx heures].
- [xxx (nombre)] cas présentant les symptômes d'une contamination par [l'agent chimique xxx] ont été signalés. Ces symptômes sont les suivants : [liste des symptômes].
- Décrivez l'agent chimique (par exemple, gaz incolore, absence d'odeur ou légère odeur d'ail ou d'amande).
- Si l'agent chimique a été disséminé dans votre immeuble, suivez les instructions données par les services d'intervention d'urgence sur place.
- Ne vous approchez pas de [la zone xxx].
- Les services d'intervention d'urgence commencent à boucler la zone, à rechercher et à prendre en charge les victimes, et à aider les personnes présentes sur les lieux à se décontaminer.
- Si vous ne vous trouvez pas dans [la zone xxx], restez où vous êtes et évitez de vous déplacer jusqu'à nouvel ordre.
- Les services d'intervention d'urgence travaillent en collaboration avec les organismes partenaires afin d'en savoir plus sur la situation. Dès que nous aurons de nouvelles informations, nous vous les transmettrons.
- En vous tenant informé et en suivant les instructions des services d'intervention d'urgence, vous vous protégerez vous-même et protégerez votre famille et la population contre cette menace pour la santé publique.

**Que faire si vous vous trouvez à proximité de l'endroit où l'agent chimique a été disséminé, que ce soit tout à côté ou dans les environs ?**

- Si vous êtes dehors, les services d'intervention d'urgence peuvent vous demander de quitter la zone ou de vous mettre à l'abri près de l'endroit où vous vous trouvez. Si l'on vous demande de vous mettre à l'abri ou que vous êtes déjà à l'intérieur d'un bâtiment, suivez les instructions ci-dessous :
  - Si vous le pouvez, montez à l'étage le plus élevé et essayez de trouver une pièce comportant le moins de fenêtres et de portes possible. En effet, les substances chimiques étant généralement plus lourdes que l'air, vous en respirerez moins si vous êtes en hauteur.
  - Réduisez les arrivées d'air extérieur : fermez les fenêtres et les portes et obstruez les bouches d'aération, les grilles du système de climatisation et toute autre arrivée d'air extérieur.
- Ne mangez ni ne buvez quoi que ce soit susceptible d'avoir été exposé à l'agent chimique.
- Écoutez la radio, regardez la télévision ou consultez les sites d'actualités sur Internet pour prendre connaissance des derniers communiqués relatifs aux questions de santé et de sécurité. Vous serez prévenu lorsque vous pourrez sortir sans risque.

## Que faire si vous présentez certains symptômes ou que vous pensez avoir été en contact avec un agent chimique (dans un délai de 15 minutes après avoir été exposé) ?

- Enlevez vos vêtements de dessus.
- Si vous présentez des signes ou des symptômes d'exposition à des substances caustiques ou irritantes (rougeurs, démangeaisons, sensation de brûlure dans les yeux et sur la peau), rincez à l'eau claire la partie touchée.
- Si vos yeux vous brûlent ou sont irrités, rincez-les à l'eau claire pendant 10 à 15 minutes. N'utilisez pas de savon.
- Ne touchez personne, afin d'éviter de propager l'agent chimique.
- Si possible, mettez vos vêtements dans un sac plastique et fermez celui-ci de façon étanche. Placez ce sac dans un autre, que vous fermerez également. Vous recevrez ultérieurement des instructions concernant l'élimination ou le nettoyage des vêtements contaminés.
- La maladie provoquée par un agent chimique ne se propage pas d'une personne à une autre. Elle n'est pas contagieuse et ne peut pas se transmettre par la toux ou les éternuements.
- L'agent chimique présent sur la peau, les vêtements ou les cheveux peut se propager. Il peut également se propager via les fluides corporels tels que le vomi. Si une personne entre en contact avec l'agent chimique de l'une de ces façons, elle peut tomber malade.
- Une fois que les personnes exposées ont enlevé leurs vêtements de dessus et se sont lavées, la majeure partie de l'agent chimique a été éliminée et celui-ci risque beaucoup moins de se propager.

Les informations qui suivent peuvent être communiquées aux personnes conduisant un véhicule, afin de leur éviter d'être exposées à l'agent chimique.

## Si vous êtes dans votre voiture dans [la zone xxx contaminée] et vous trouvez dans l'impossibilité de quitter cette zone, vous pouvez réduire le risque d'être exposé à l'agent chimique en appliquant les consignes suivantes :

1. Garez-vous sur le bas-côté de la route ou le long du trottoir, de manière à ne pas gêner la circulation des véhicules d'urgence.
2. Coupez le moteur et fermez les arrivées d'air, y compris celles de la climatisation. Lorsque le moteur tourne et que vous roulez, de l'air entre dans le véhicule et vous pouvez être exposé à une quantité plus importante d'agent chimique.
3. Afin de réduire la quantité d'agent chimique que vous inhalez, couvrez-vous la bouche et le nez à l'aide d'un tissu (foulard ou mouchoir).
4. Soyez attentif aux instructions données par le personnel des services d'intervention d'urgence sur les lieux ou écoutez les bulletins d'information à la radio.

## Quelles sont les mesures prises actuellement et comment obtenir des informations ?

- Nous vous communiquerons davantage d'informations et d'instructions au fur et à mesure de l'évolution de la situation.
- Pour connaître les derniers développements, rendez-vous sur [\[insérez ici des informations utiles sur des sites de médias locaux\]](#)



## **DISPOSITIF EXPLOSIF DE DISPERSION RADIOLOGIQUE (OU « BOMBE SALE »)**

### **POINTS À ABORDER :**

---

1. Que se passe-t-il ?
2. Qu'est-ce qu'un dispositif explosif de dispersion radiologique (ou « bombe sale ») ?
3. Que faire si vous vous trouvez aux abords immédiats de l'explosion et que vous êtes grièvement blessé ?
4. Que faire si vous vous trouvez aux abords immédiats de l'explosion mais que vous n'avez pas été blessé ou que vous présentez seulement des blessures légères ?
5. Comment faire pour vous mettre à l'abri et vous protéger ?
6. Quelles sont les mesures prises actuellement et comment obtenir des informations ?

#### **Que se passe-t-il ?**

- Ceci est un message urgent de la police. Nous vous demandons d'y être très attentif afin de protéger votre santé et celles des autres.
- Nous pensons qu'une bombe contenant des matières radioactives, également appelée « bombe sale », a explosé dans [la zone xxx].
- La plupart des lésions provoquées par ce type de bombe, comme les brûlures ou les hémorragies, sont dues à l'explosion elle-même et non aux matières radioactives. Il est important de souligner qu'une bombe sale N'EST PAS une bombe nucléaire.
- Si vous n'étiez pas à proximité de l'explosion, vous n'êtes pas en danger immédiat.
- Les services d'intervention d'urgence ont commencé à boucler la zone, à rechercher et à prendre en charge les blessés, et à aider les personnes présentes sur les lieux à se décontaminer.
- Ne vous approchez pas de [la zone xxx].
- Si vous ne vous trouvez pas dans [la zone xxx], restez où vous êtes et évitez de vous déplacer jusqu'à nouvel ordre.
- Les services d'intervention d'urgence travaillent en collaboration avec les organismes partenaires afin d'en savoir plus sur la situation. Dès que nous aurons de nouvelles informations, nous vous les transmettrons.
- En vous tenant informé et en suivant les instructions des services d'intervention d'urgence, vous vous protégerez vous-même et protégerez votre famille et la population contre cette menace pour la santé publique.

#### **Qu'est-ce qu'une bombe sale ?**

- Une bombe sale est un dispositif composé d'explosifs conventionnels (par exemple, de la dynamite) et de matières radioactives sous la forme de poudre ou de pastilles, billes, etc. destinées à être propulsées dans l'environnement par l'explosion.
- Une bombe sale n'est pas une bombe nucléaire. Elle n'a pas sa force destructrice phénoménale. Elle propage des quantités limitées de matières radioactives dans la zone environnante.
- Les principaux dangers d'une bombe sale sont les lésions causées par l'explosion elle-même, comme les brûlures ou les hémorragies.
- Il est peu probable que le niveau de rayonnement causé par une bombe sale soit suffisant pour provoquer une forme grave de la maladie des rayons.
- Le traitement de la maladie des rayons repose sur la prise en charge des symptômes, les soins d'accompagnement et la prévention des infections.

#### **Que faire si vous vous trouvez aux abords immédiats de l'explosion et que vous êtes grièvement blessé ?**

- Si vous-même ou un membre de votre famille souffrez de lésions potentiellement mortelles dues à l'explosion, comme des brûlures ou une hémorragie importantes, appelez le [insérez ici le numéro national d'urgence].

## **Que faire si vous vous trouvez aux abords immédiats de l'explosion mais que vous n'avez pas été blessé ou que vous présentez seulement des blessures légères ?**

- Restez à l'intérieur. Ne sortez pas pour aller faire soigner des blessures légères telles que des coupures ou des égratignures.
- Tenez-vous à distance des débris d'explosion et des résidus radioactifs.
- Afin de réduire la quantité de matières radioactives que vous inhalez, couvrez-vous la bouche et le nez à l'aide d'un tissu (foulard ou mouchoir).
- Le fait de vous trouver près du lieu de l'explosion ne veut pas nécessairement dire que vous avez été exposé à des rayonnements. Toutefois, si vous craignez de l'avoir été, ou que vous êtes malade, suivez les instructions ci-dessous pour vous protéger et protéger les autres.

## **Instructions de décontamination (à exécuter dans un délai de 15 minutes après l'exposition) :**

1. Ne touchez personne, afin d'éviter de propager les rayonnements.
2. Enlevez vos vêtements de dessus ainsi que vos chaussures ou vos bottes.
3. Si possible, mettez vos vêtements dans un sac plastique et fermez celui-ci de façon étanche. Placez ce sac dans un autre, que vous fermerez également. Rangez-le à un endroit où personne ne risque de le toucher. Vous recevrez ultérieurement des instructions concernant l'élimination ou le nettoyage des vêtements contaminés.
4. Protégez vos coupures et égratignures afin qu'elles ne soient pas en contact avec des matières radioactives.
5. Lavez immédiatement et soigneusement les parties de votre corps qui ont été exposées (mains, bras, visage) avec de l'eau et du savon. Prenez une douche si vous en avez la possibilité.

## **Comment faire pour vous mettre à l'abri et vous protéger ?**

- Entrez dans un bâtiment. Essayez de trouver une pièce comportant le moins de fenêtres et de portes possible.
- Réduisez les arrivées d'air extérieur : fermez les fenêtres et les portes et obstruez les bouches d'aération, les grilles du système de climatisation et toute autre arrivée d'air extérieur.
- Ne mangez ni ne buvez quoi que ce soit susceptible d'avoir été exposé à des rayonnements ou à des débris radioactifs.
- Écoutez la radio, regardez la télévision ou consultez les sites d'actualités sur Internet pour prendre connaissance des derniers communiqués relatifs aux questions de santé et de sécurité. Les services d'intervention d'urgence vous préviendront lorsque vous pourrez sortir sans risque ou évacuer la zone.

## **Quelles sont les mesures prises actuellement et comment obtenir des informations ?**

- Les services d'intervention d'urgence recherchent et prennent actuellement en charge les personnes qui ont besoin d'aide.
- Les autorités vont surveiller les niveaux de rayonnement afin de déterminer les mesures à prendre pour protéger la santé de la population. Dès que nous aurons de nouvelles informations, nous vous les transmettrons.
- Pour connaître les derniers développements, rendez-vous sur [\[insérez ici des liens utiles vers des sites de médias\]](#)



## **DISPERSION RADIOLOGIQUE (SANS EXPLOSIF, PAR EXEMPLE AU MOYEN D'UNE BOMBE À AÉROSOL)**

### **POINTS À ABORDER :**

1. Que se passe-t-il ?
2. Que faire si vous vous trouvez tout près de la zone et que vous avez été contaminé ?
3. Que faire si vous craignez d'avoir été contaminé, mais que vous ne vivez pas près de [la zone xxx] ?
4. Comment faire pour vous mettre à l'abri et vous protéger ?

#### **Que se passe-t-il ?**

- Ceci est un message urgent de la police. Nous vous demandons d'y être très attentif afin de protéger votre santé et celles des autres.
- Les services d'intervention d'urgence pensent que des matières radioactives ont été disséminées dans [la zone xxx].
- Les rayonnements auraient été diffusés au moyen [d'une bombe à aérosol xxx, d'un pulvérisateur, etc.] sous forme [liquide, solide ou de poudre].
- Les services d'intervention d'urgence commencent à boucler la zone et à aider les personnes présentes sur les lieux à se décontaminer.
- Si vous n'êtes pas tout près de la zone concernée, vous n'êtes pas en danger immédiat.
- Il est peu probable que les niveaux de rayonnement provoquent une forme grave de la maladie des rayons.
- Le traitement de la maladie des rayons repose sur la prise en charge des symptômes, les soins d'accompagnement et la prévention des infections.
- Les services d'intervention d'urgence travaillent en collaboration et dès que nous aurons de nouvelles informations, nous vous les transmettrons.
- Nous nous efforçons d'en savoir plus sur cette dissémination. En vous tenant informé et en suivant les instructions des services d'intervention d'urgence, vous vous protégerez vous-même et protégerez votre famille et la population contre cette menace pour la santé publique.

#### **Que faire si vous êtes tout près de la zone où les matières radioactives ont été disséminées, mais que vous n'avez pas été contaminé ?**

- Restez à l'intérieur. Ne sortez pas pour aller faire soigner des blessures légères telles que des coupures ou des égratignures.
- Ne vous approchez pas de matières suspectes telles que des liquides ou des poudres.
- Afin de réduire la quantité de matières radioactives que vous inhalez, couvrez-vous la bouche et le nez à l'aide d'un tissu (foulard ou mouchoir).
- Le fait de vous trouver sur le lieu de dissémination des matières radioactives ne veut pas nécessairement dire que vous avez été contaminé. Toutefois, si vous craignez de l'avoir été, suivez les instructions ci-dessous pour vous protéger et protéger les autres.

#### **Que faire si vous pensez avoir été en contact avec des matières radioactives (dans un délai de 15 minutes après avoir été exposé) ?**

1. Ne touchez personne, afin d'éviter de propager les rayonnements.
2. Enlevez vos vêtements de dessus ainsi que vos chaussures ou vos bottes.
3. Si possible, mettez vos vêtements dans un sac plastique et fermez celui-ci de façon étanche. Placez ce sac dans un autre, que vous fermerez également. Rangez-le à un endroit où personne ne risque de le toucher. Vous recevrez ultérieurement des instructions concernant l'élimination ou le nettoyage des vêtements contaminés.
4. Protégez vos coupures et égratignures afin qu'elles ne soient pas en contact avec des matières radioactives.
5. Lavez immédiatement et soigneusement les parties de votre corps qui ont été exposées (mains, bras, visage) avec de l'eau et du savon. Prenez une douche si vous en avez la possibilité.

### Comment faire pour vous mettre à l'abri et vous protéger ?

- Entrez dans un bâtiment. Essayez de trouver une pièce comportant le moins de fenêtres et de portes possible.
- Réduisez les arrivées d'air extérieur : fermez les fenêtres et les portes et obstruez les bouches d'aération, les grilles du système de climatisation et toute autre arrivée d'air extérieur.
- Ne mangez ni ne buvez quoi que ce soit susceptible d'avoir été exposé à des rayonnements.
- Écoutez la radio, regardez la télévision ou consultez les sites d'actualités sur Internet pour prendre connaissance des derniers communiqués relatifs aux questions de santé et de sécurité. Les services d'intervention d'urgence vous préviendront lorsque vous pourrez sortir sans risque ou évacuer la zone.

### Quelles sont les mesures prises actuellement et comment obtenir des informations ?

- Les services d'intervention d'urgence recherchent et prennent actuellement en charge les personnes qui ont besoin d'aide.
- Les autorités vont surveiller les niveaux de rayonnement afin de déterminer les mesures à prendre pour protéger la santé de la population. Dès que nous aurons de nouvelles informations, nous vous les transmettrons.
- Pour connaître les derniers développements, rendez-vous sur [\[insérez ici des liens utiles vers des sites de médias\]](#)



**POINTS À ABORDER :**

1. Que se passe-t-il ?
2. Qu'est-ce qu'un agent biologique ? (bactérie/virus/spore/toxine)
3. Que faire si vous ne vous trouviez pas à proximité de [la zone xxx] où il y a pu y avoir une dissémination d'agent biologique, mais que vous êtes néanmoins inquiet ?
4. Que faire si vous vous trouviez dans ou près de [la zone xxx] où il y a pu y avoir une dissémination d'agent biologique ?
5. Quelles sont les mesures prises actuellement et comment obtenir des informations ?

**Que se passe-t-il ?**

- Ceci est un message urgent de la police. Nous vous demandons d'y être très attentif afin de protéger votre santé et celles des autres.
- La police pense qu'un [agent biologique (bactérie/virus/spore/toxine)] potentiellement dangereux a peut-être été disséminé intentionnellement dans [la zone xxx].
- Nous ne connaissons pas encore l'étendue ou la source de la dissémination. Les services d'intervention d'urgence travaillent en collaboration avec les organismes partenaires afin d'en savoir plus sur la situation. Dès que nous aurons de nouvelles informations, nous vous les transmettrons.
- D'après les informations dont nous disposons à ce stade, seules les personnes qui se trouvaient dans [la zone xxx] risquent de tomber malades.
- En vous tenant informé et en suivant les instructions des autorités sanitaires, vous vous protégerez vous-même et protégerez votre famille et la population contre cette menace pour la santé publique.

**Que faire si vous ne vous trouviez pas à proximité de [la zone xxx] où il y a pu y avoir une dissémination [d'agent biologique (bactérie/virus/spore/toxine)], mais que vous êtes néanmoins inquiet ?**

- Il est normal de s'inquiéter. Si vous ne vous trouviez pas à proximité de [la zone xxx], il est peu probable que vous ayez été en contact avec l'agent biologique et que vous tombiez malade.
- Tenez-vous informé en écoutant la radio, en regardant la télévision ou en consultant les sites d'actualités sur Internet pour prendre connaissance des derniers communiqués relatifs aux questions de santé et de sécurité.
- Avec votre coopération, nous pouvons protéger la santé et la sécurité de la population.

**Que faire si vous êtes tout près de la zone où l'agent a été disséminé, mais que vous n'avez pas été contaminé ?**

- Ne vous approchez pas de matières suspectes telles que des liquides ou des poudres.
- Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment, fermez toutes les portes et fenêtres et allez dans une pièce située loin du lieu de contamination principal.
- Afin de réduire le risque d'inhalation des matières en question, couvrez-vous la bouche et le nez à l'aide d'un tissu (foulard ou mouchoir).
- Lavez-vous les mains, les bras et le visage à l'eau et au savon.
- Si l'agent biologique a été disséminé à l'extérieur, entrez dans un bâtiment pour réduire le risque d'inhalation.

**Paquets suspects**

- Si vous voyez un colis, une enveloppe ou tout autre paquet qui, d'après vous, pourrait contenir une substance suspecte, ne l'ouvrez pas. Si vous avez des informations à son sujet, transmettez-les. Quittez les lieux et empêchez toute personne de s'approcher. Appelez le [insérez ici le numéro national d'urgence] ou la police locale et suivez les instructions qui vous sont données.

- Tenez-vous informé. Écoutez les communiqués des autorités de santé publique pour savoir quelles zones éviter.

### **Que faire si vous pensez avoir été en contact avec des matières biologiques ?**

1. Ne touchez personne, afin d'éviter de propager la contamination biologique.
2. Enlevez vos vêtements de dessus ainsi que vos chaussures.
3. Si possible, mettez-les dans un sac plastique et fermez celui-ci de façon étanche. Placez ce sac dans un autre, que vous fermerez également. Rangez-le à un endroit où personne ne risque de le toucher. Vous recevrez ultérieurement des instructions concernant l'élimination ou le nettoyage des vêtements contaminés.
4. Lavez immédiatement et soigneusement les parties de votre corps qui ont été exposées (mains, bras, visage) avec de l'eau et du savon. Prenez une douche si vous en avez la possibilité.
5. Protégez vos coupures et égratignures afin qu'elles ne soient pas en contact avec des matières biologiques.

### **Quelles sont les mesures prises actuellement et comment obtenir davantage d'informations ?**

- Les services d'intervention d'urgence recherchent et prennent actuellement en charge les personnes qui ont besoin d'aide.
- Nous nous efforçons d'identifier l'agent biologique et de fournir un traitement médical.
- Pour connaître les derniers développements, rendez-vous sur [\[insérez ici des liens utiles vers des sites de médias\]](#).



## À PROPOS D'INTERPOL

Le rôle d'INTERPOL est de permettre aux polices de ses 192 pays membres de travailler ensemble pour lutter contre la criminalité transnationale et rendre le monde plus sûr. L'Organisation gère des bases de données mondiales contenant des informations de police relatives aux malfaiteurs et aux infractions ; elle apporte également un appui opérationnel et un soutien en matière de police scientifique, fournit des services d'analyse et organise des formations. Ces capacités policières sont mises à disposition dans le monde entier et viennent à l'appui de trois programmes mondiaux : l'Antiterrorisme, la Cybercriminalité, et la Criminalité organisée et les nouvelles formes de criminalité.



INTERPOL

Secrétariat Général  
Sous-Direction CBRNE  
200 quai Charles de Gaulle  
69006 Lyon  
France

Tél. : +33 4 72 44 70 00

Fax : +33 4 72 44 71 63

Email : [cbrne@interpol.int](mailto:cbrne@interpol.int)